

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay contribue à l'amélioration du cadre de vie des habitants et c'est pourquoi les conteneurs enterrés vont remplacer les actuels bacs sur certains secteurs.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté de minimiser l'impact des bacs de collecte des ordures ménagères et des colonnes de tri dans le paysage urbain.

CE NOUVEAU MODE DE COLLECTE PRÉSENTE DE NOMBREUX AVANTAGES

- > S'intègre parfaitement dans l'espace public.
- > Est accessible aux personnes à mobilité réduite.
- > Permet de réduire les problèmes d'hygiène et d'odeurs.
- > Fait disparaître tous risques de dégradation et de vols de bacs.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- > Chaque foyer devra déposer ses ordures, ses emballages recyclables et son verre dans des conteneurs enterrés installés à proximité de son domicile.
- > Les différents conteneurs sont reconnaissables par un code couleur.
- > Vous devez introduire les déchets dans la borne prévue à cet effet. Ils seront stockés dans une cuve enterrée.

LE POINT DE COLLECTE EST COMPOSÉ DE :

- > 1 ou 2 conteneurs pour papiers et emballages recyclables.
- > 1 ou 2 conteneurs pour les ordures ménagères résiduelles.
- > 1 conteneur pour le verre (sur certains points).

RESPECTER LES CONSIGNES D'UTILISATION SUIVANTES :

- > Utiliser des sacs de 50 litres maximum pour ne pas boucher la trappe d'accès.
- > Ne déposer que des ordures ménagères en sacs, et des déchets recyclables en vrac (pas de cartons, d'encombrants, etc.).
- > Ne pas déposer de déchets au sol à côté des colonnes, ni dans les rues voisines.

QUESTIONS FRÉQUENTES

Comment s'effectue la collecte des conteneurs ?

Le procédé consiste à soulever le conteneur et à le vider dans le camion grue à l'aide d'un bras mécanique.

Que faire de mon ancien bac poubelles ?

Celui-ci sera retiré et nettoyé pour être distribué à d'autres habitants.

Que faire si le conteneur est plein ?

Ne pas déposer au sol et contacter le service collecte au 04 71 04 37 30

Où déposer mes cartons ?

Merci de ne pas déposer vos cartons dans ces conteneurs sous peine d'obstruer la trappe d'entrée et d'empêcher les dépôts. Dirigez-vous en déchèterie.

UNE QUESTION, UN DOUTE ?

En cas de dysfonctionnement du conteneur enterré vous pouvez joindre le service gestion des déchets de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay au **04 71 04 37 30 / servicedechets@lepuyenvelay.fr**

CARTONS, ENCOMBRANTS... HORAIRE DES DÉCHÈTERIES

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h,
dimanche de 9h à 12h

GUIDE D'UTILISATION DES CONTENEURS ENTERRÉS



1 conteneur = 10 bacs
+ esthétique
+ développement durable
+ propre

EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS

» Ce conteneur sert à collecter les papiers et les emballages ménagers recyclables comme les flacons et bouteilles en plastique, les cartonnettes, les briques alimentaires, les boîtes de conserve et les cannettes de boisson.



1. Ne pas mettre dans un sac mais **déposer en vrac** dans le conteneur.
2. **Ne pas déposer de cartons** ou tout autre déchet **encombrant** sous peine d'obstruer la trappe d'entrée et pénaliser ainsi le dépôt des autres utilisateurs.



CE QUE JE PEUX METTRE :

- > Aérosols, boîtes de conserve, bidons métalliques, canettes.
- > Briques alimentaires (lait, jus de fruits...), emballages et boîtes cartonnées (y compris les cartons de pizza).
- > Bouteilles en plastique (eau, jus de fruits, soda, lait, soupe, huile) et flacons de produits d'hygiène en plastique (shampoing, gel douche...).
- > Magazines, papiers, journaux et prospectus sans film plastique.



ORDURES MÉNAGÈRES

» Ce conteneur est destiné uniquement à recevoir les ordures ménagères.



Par mesure de sécurité et d'hygiène, il est obligatoire d'utiliser des sacs d'une contenance inférieure ou égale à **50 litres** pour déposer les déchets dans le conteneur.



CE QUE JE PEUX METTRE :

- > Emballages non recyclables (pots de yaourts, pots de crème, barquettes en plastique...).
- > Articles d'hygiène, mouchoirs.
- > Restes alimentaires.

CE QUE JE NE PEUX PAS METTRE :

- > Déchets électriques, électroniques.
- > Déchets recyclables.
- > Déchets dangereux.
- > Gravats, encombrants, déchets verts, cartons.



EMBALLAGES EN VERRE

» Ce conteneur sert à collecter les emballages en verre comme les bouteilles et flacons, les pots et bocaux.



Pour faciliter le transport de vos déchets, **un sac de précollecte** est remis à chaque famille.



CE QUE JE PEUX METTRE :

- > Bouteilles en verre.
- > Petits pots de bébé.
- > Flacons en verre.
- > Pots et bocaux en verre.

CE QUE JE NE PEUX PAS METTRE :

- > Vaisselle, porcelaine.
- > Pots de fleurs.
- > Ampoules.

